



<http://www.unsa-itrf-bio.com>

<https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

mail : unsa.itrf.bi.o.bordeaux@gmail.com

BULLETIN ACADEMIQUE UNSA ITRF-BI-O,

le syndicat UNSA des personnels ITRF, ITA, de bibliothèques, ouvriers Titulaires et contractuels



Directeur de la Publication :
DUFAU Jean Luc

Sommaire :

- 1 : Editorial
- 2 : Liste d'aptitude session 2016
- 3 : CAPA ATRF du 21 juin 2016
- 4 : Avancement de grade Catégorie C
- 5 : Avancement de grade Catégorie B
- 6 : Plus forts ensemble
- 7 : Cotisations syndicales 2016-2017
- 8 : Bulletin d'adhésion 2016-2017
- 9 : Mandat de prélèvement
- 10 : Courrier de la secrétaire académique
- 11 : Convocation

Lexique instances

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

CHSCT : Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail

CTA : Comité Technique Académique

CTMEN : Comité Technique du Ministère de l'Education Nationale

CTMESR : Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

GT : Groupe de Travail

EDITORIAL :

2016/2017 sera l'année de l'application des réformes, liées au PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), à l'agenda social avec la mobilité, le RIFSEEP nouveau régime indemnitaire....

Depuis le 2 novembre 2015, les représentants de notre syndicat participent activement aux différents groupes de travail ministériels de l'agenda social (régime indemnitaire, mobilité, responsabilité sociétal de l'employeur, suivi des contractuels, missions et perspectives de carrière).

Le niveau dispositif relatif à la mobilité va entrer en vigueur.

L'**UNSA ITRF-BI-O** a insisté auprès du ministère pour que les adjoints techniques puissent avoir connaissance de tous les postes ATRF de leur académie mais aussi des autres académies lors de l'établissement des vœux de mutation, comme auparavant.

L'application AMIA doit enfin s'appliquer à tous les ITRF de catégorie C pour la session 2017.

C'était une demande de l'**UNSA Labos** lors l'intégration de la filière laboratoire dans la filière ITRF. Des syndicats qui n'y étaient pas favorables en 2011 veulent faire croire qui en sont à l'origine aujourd'hui car le ministère l'impose. Sans commentaire.....

Lors de la CAPA ATRF du mois de mai 2016, l'administration a imposé ces choix lors des promotions de grade par tableau d'avancement. L'**UNSA ITRF-BI-O** a contesté cette méthode lors de la CAPA du 13 octobre 2016 et a refusé de voter le procès verbal rédigé qui ne faisait pas état du réel déroulement de la CAPA. Il est plus facile pour certains syndicats de passer de la pommade à l'administration que de s'opposer pour dénoncer ces pratiques qui vont à l'encontre du dialogue social.

Quand la réglementation n'est pas respectée, l'**UNSA ITRF-BI-O** dénonce et prend ses responsabilités car la priorité est l'intérêt des personnels.

2017 sera la dernière année de l'application de la carte cible des postes d'ATRF imposée par l'ancienne Secrétaire Générale du rectorat en 2013. Nous avons demandé lors du CTA au nouveau Secrétaire général de l'académie un groupe de travail pour revoir cette carte-cible qui n'est pas applicable humainement pour nos collègues concernés en collèges et en lycées professionnels.

Restant à votre disposition,

Bien cordialement,

Jean Luc DUFAU, Secrétaire Académique Adjoint UNSA ITRF-BI-O Bordeaux



Promotions de corps et de grade au 01/09/2016 Lauréats de l'Académie de Bordeaux

Listes d'aptitude Session 2016

Liste d'aptitude aux fonctions de Technicien

| | |
|-----------------------|--|
| BRAZEILLES Catherine | Rectorat de Bordeaux |
| PENICAUD Annick | Rectorat de Bordeaux |
| MANOUVRIER Didier | Rectorat de Bordeaux |
| PINCHAULT Lydie | Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Bordeaux |
| PEXOTO Nathalie | Université de Bordeaux Montaigne (UBM) |
| BRUN Benoît | Université de Bordeaux (UB) |
| SZARZYNSKI Muriel | Université de Bordeaux (UB) |
| BOURASSEAU Line | Université de Bordeaux (UB) |
| BOSSUET-PLANTE Sabine | Université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA) |

Liste d'aptitude aux fonctions d'ASI

| | |
|----------------------|--|
| NAVARRO Marie | Université de Bordeaux Montaigne (UBM) |
| MICHENAUD Sandrine | Université de Bordeaux (UB) |
| LABOYRIE Jean-Pierre | Université de Bordeaux (UB) |

Liste d'aptitude aux fonctions d'IGE

| | |
|-------------------|--|
| TROUPENAT Josiane | Rectorat de Bordeaux |
| DUTHU Chantal | Université de Bordeaux Montaigne (UBM) |
| MARTY Christine | Université de Bordeaux (UB) |
| PORTE Bruno | Université de Bordeaux (UB) |
| LAPEYRE Véronique | Université de Bordeaux (UB) |

Liste d'aptitude aux fonctions d'IGR

| | |
|----------------|---|
| LEULE Hélène | Rectorat de Bordeaux |
| MARLIN Laurent | Université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA) |

Extrait de la déclaration UNSA ITRF-BI-O à la CAPN des Techniciens du 24 mai 2016 :

Nous constatons également de grandes différences entre les dossiers des EPLE des rectorats. Lorsque certains supérieurs hiérarchiques s'appliquent à rédiger le rapport d'aptitude professionnelle pour soutenir un dossier, d'autres font le minimum, ce qui défavorisent certains candidats.

Reclassement suite à une promotion de corps et de grade

Nous avons été régulièrement interpellés par nos collègues sur les délais de reclassement effectif lors d'une promotion de corps ou de grade par liste d'aptitude, tableau d'avancement ou examen professionnel. Nous pouvons comprendre la lourdeur de ces reclassements et de l'édition des arrêtés de reclassement mais nos collègues ont besoin de ces documents pour joindre à leur dossier individuel par exemple lors d'une inscription à un concours ou un examen professionnel afin de justifier leur ancienneté.

Les décrets d'application liés au PPCR ont paru au Journal Officiel du 13 mai 2016 pour les catégories B et C. Nous sommes au mois de mai et espérons que cette mesure de transfert sera appliquée rapidement.

Par ailleurs, nos collègues attendent avec impatience la 2^{ème} étape de ce protocole au 1^{er} janvier 2017 avec une réelle revalorisation de points indiciaires.

Avancements de grade Session 2016
Corps des Adjoints Techniques de Recherche et
de Formation

CAPA ATRF DU 21 JUIN 2016 : PROMOTIONS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT

| Avancement | Au grade ATRF 1 ^{ère} classe | Au grade ATRF Principal 2 ^{ème} classe | Au grade ATRF Principal 1 ^{ère} classe |
|---|--|---|---|
| Conditions d'ancienneté au 31 décembre 2016 | Etre au 5 ^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ATRF 2 ^{ème} classe | Etre au 5 ^{ème} échelon et compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade ATRF 1 ^{ère} classe | Etre au 5 ^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ATRF Principal 2 ^{ème} classe |
| UB | DAYRAUT Laurent LAMOTTE Marie-Line GRAUL Cécile BENZIANE Rabiaa JELLOUL Nadia LUCAS Anne BERNOS Pierre BEDOUILLAT Chantal BEN RAAL Dorothee ESCALIER Corine JUSTO Isabelle DOUMEINGTS Céline METOIS Nathalie BRIANT Sophie TARNAC Valérie DUCROCQ Sylvie DUCORNEAU Fatiha HIRIGOYEN Agnès | DUFFILLO Jean-Marc BORDES Brigitte BAUGIER Emmanuel COUSSILLAN Hervé | BOILEAU Rosine TANARA Catherine CHOFFEY Eric RIVET-LHERISSON Catherine LABATTUT Béatrice BOUVET Flora BOUTGES Myriam SANCHEZ Yves HORRAULT Angélique CRUVEILLER Marie-Christine NABOS Patricia SEIGNE Valérie HEURTEBOUST Josiane |
| UBM | MAUGIS Jean-Jacques BELLOC Victoria | BRASSEUR Alix | CASSIAU Catherine |
| UPPA | BIASUTTI Sandra SORBET Jean-Michel AJORQUE Henri-Rico CAPDET Patricia BERDET Delphine | TOONEN Patricia PASQUIER Geneviève | LAFONT Patricia TERRENERE Vincent |
| IPB | PERRIERE Vanessia | BORYS Hélène | BOUANANI Dalilla |
| IEP | LASSERRE Claudine | NEANT | NEANT |
| Rectorat et EPLE | NEANT | BOUCHER Valérie D'ARAUJO Brigitte DUPHIL ALAIN | EZAN Francis BERROGAIN Patricia ABT Jean Yves GIRAUD Carole LAFARGUE Christian DAO Thi Thu Tam |
| DRONISEP | NEANT | MOLINA NUNEZ Flavien | NEANT |

Avancement au grade ATRF Principal 2^{ème} classe

Résultats examen professionnel Session 2016

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| 1. MORNET Chantal | Université de Bordeaux Montaigne |
| 2. MORIN Tatania | Lycée Elie Faure LORMONT |
| 3. HIRIARTE Maryline | Lycée Cantau ANGLET |
| 4. BECHRAOUI Malika | Rectorat de Bordeaux |
| 5. GASTON Véronique | Université de Bordeaux |
| 6. GUILLON Maïté | Rectorat de Bordeaux |
| 7 BORDENAVE Christophe | Lycée des métiers GELOS |
| 8 JACOB Caroline | DSDEN Pyrénées Atlantiques |
| 9 POLARD Véronique | LP des Métiers VILLENAVE SUR LOT |
| 10 DUBOSC Jean-Luc | Rectorat de Bordeaux |
| 11 LAFON Richard | Université de Bordeaux |
| 12 BRIZE Nathalie | Lycée M Montaigne BORDEAUX |

Suite à l'application du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), les conditions d'ancienneté changent pour l'accès au grade supérieur en 2017

L'avancement de grade en Catégorie C change avec le PPCR

Accès au grade d'ATRF Principal 2^{ème} Classe :

- Examen professionnel : être au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade
- Tableau d'avancement : être au 5^{ème} échelon de l'échelle C1 et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade

Accès au grade d'ATRF Principal 1^{ère} Classe :

- Tableau d'avancement : avoir au moins un an d'ancienneté au 4^{ème} échelon de l'échelle C2 et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade

Avancements de grade Session 2016 Corps des Techniciens de Recherche et de Formation, Ingénieurs d'Etudes et Ingénieurs de Recherche

Avancement aux grades de Technicien Classe Supérieure et Classe Exceptionnelle.

Le groupe de travail académique ITRF de l'Académie de BORDEAUX s'est tenu le 24 mai 2016. Il traitait principalement des dossiers de promotion de grade par tableau d'avancement.

L'UNSA ITRF-BI-O était présent dans cette instance.

Les documents remis faisaient apparaître les personnels remplissant les conditions d'ancienneté pour l'accès aux différents grades ainsi que les candidats ayant déposé un dossier :

Tech Cl. Sup : 27 promouvables → 6 dossiers présentés
4 dossiers sélectionnés

Tech. Cl Ex. : 10 promouvables → 7 dossiers présentés
4 dossiers sélectionnés

IGE 1^{ère} Cl. : 6 promouvables → 2 dossiers présentés
2 dossiers sélectionnés

IGE Hors Cl. : 4 promouvables → 2 dossiers présentés
2 dossiers sélectionnés

IGR 1Cl : 2 promouvables → 1 dossier présenté
1 dossier sélectionné

Pour rappel, outre l'examen professionnel, la seule possibilité d'évoluer dans le corps des techniciens de Recherche et de Formation est la constitution d'un dossier par tableau d'avancement aux grades Techniciens Classes Supérieure et Exceptionnelle.

Résultats lors de la CAPN.....



L'avancement de grade en Catégorie B change avec le PPCR

Accès au grade de Technicien RF de Classe Supérieure :

- Examen professionnel : ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du 1^{er} grade et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps de catégorie B
- Tableau d'avancement : justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du 1^{er} grade et d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps de catégorie B

Accès au grade de Technicien RF de Classe Exceptionnelle :

- Examen professionnel : justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du 2^{ème} grade et 3 années de services effectifs dans ce grade
- Tableau d'avancement : justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du 2^{ème} grade et d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps de catégorie B

INFOS : CAPN Session automne 2016

Les promotions de grade des catégories A (sauf ASI) et B par tableau d'avancement ainsi que les réductions d'ancienneté (sauf Techniciens) se décideront lors des prochaines CAPN :

CAPN Tech RF : 8 novembre 2016

CAPN IGR : 17 novembre 2016

CAPN IGE : 22 novembre 2016

CAPN ASI : 1^{er} décembre 2016

CAPN ATRF : 2 décembre 2016

Ces promotions seront effectives au 01/09/2016.

Elles seront sur notre site internet :

<http://www.unsa-itrf-bio.com>

Vos représentants UNSA ITRF-BI-O élus à la CAPN des Adjoints Techniques de Recherche et de Formation

M. CUNY Stéphane
Mme DELAHAYE Nathalie
M. GARROY David
M. DUSSEAUX Xavier
M. PATERNE Jean Baptiste
Mme MATHON Réjane

Vos représentants UNSA ITRF-BI-O élus à la CAPN des Techniciens de Recherche et de Formation

M. DUFAU Jean Luc
Mme CABANEL Valérie

Le syndicat UNSA des personnels
iTRF, ITA, de bibliothèque et ouvriers
Titulaires et contractuels

Plus forts
ensemble !



Est un syndicat qui

Représente - Ecoute - Défend - Accompagne

tous les personnels titulaires ou contractuels iTRF/ITA, de bibliothèque et ouvriers de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports ainsi que de la Culture.

Il s'engage dans l'action de proximité au sein des établissements et des instances pour :

- une gestion plus humaine des personnels
- l'égalité, l'équité et le respect des droits
- la revalorisation des carrières pour tous,
- La formation et les parcours professionnels
- La défense des principes du statut de la Fonction publique d'État
- La reconnaissance de la mission éducative de tous les personnels

Il répond à toutes vos interrogations :

Avancement de grade et d'échelon, promotion interne, temps partiel disponibilité, titularisation, rémunération, notation, etc....

Il négocie

L'UNSA iTRF-BI-O par sa Fédération adhère à l'UNSA. Il prend part à l'ensemble des négociations de la Fonction publique, tant pour les personnels titulaires que pour les agents contractuels.

Il revendique

Ses revendications autour de nos métiers renforcées par le poids de son union interprofessionnelle lui confère une expression et une écoute plus forte auprès des décideurs.

Il est présent

Ses représentants siègent dans les différentes instances tant nationales que locales (CAPA, CAPN, CT, CA, CTA, CHS CT, CT MEN, CT MESR, CNESER, CTS)

Cotisations syndicales 2016-2017

Bonjour cher(ère) collègue,

Si vous souhaitez rejoindre le syndicat UNSA ITRF-BI-O et renforcer notre action, retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou de plusieurs chèques d'adhésion à :

Mme FUERTES Léatitia – 4 Allée Poujeau de la Galle – 33 320 LE TAILLAN MEDOC

Rappel : 66 % de la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu 2016 ou 2017 (*ou vous donner droit à un crédit d'impôt en cas de non imposition*) selon la date de votre paiement.

Avec la déduction aux impôts, pour une cotisation de 100 €, la cotisation revient réellement à 34€ pour l'année, soit moins de 3 € par mois. Alors, n'hésitez plus à nous rejoindre...

Modalités du paiement par chèques : établir le ou les chèques à l'ordre de : UNSA ITRF-BI-O, datés et signés du jour de votre adhésion. Pour le paiement en plusieurs chèques (3 maximum), précisez au verso et au crayon la date de dépôt souhaité, le premier chèque devant être mis en banque au plus tard le 15 décembre 2016 pour pouvoir bénéficier de la déduction fiscale dès 2017.

Le prélèvement automatique pourra se faire en 5 fois, le premier le 3 novembre 2016 pour les mêmes raisons fiscales, les autres prélèvements en 3 décembre 2016, 3 février, 3 mars et 3 avril 2017 (mandat de prélèvement en page 8).

Vous avez des questions sur le prélèvement automatique, contactez la trésorière nationale, treso@unsa-itrbio.org

Les retraités paient la moitié de la cotisation correspondant à leur indice de départ à la retraite.

Les personnels à temps partiel paient le montant de la cotisation au prorata du temps travaillé.

Les contractuels paient 80 % du montant de la cotisation correspondant à l'indice.

Barème des cotisations en fonction de l'indice

| Indice INM | Cotisation |
|------------|------------|
| 316 - 326 | 72 € |
| 327 - 339 | 77 € |
| 340 - 352 | 82 € |
| 353 - 360 | 87 € |
| 361 - 370 | 92 € |
| 371 - 377 | 97 € |
| 378 - 392 | 102 € |
| 393 - 399 | 107 € |
| 400 - 411 | 112 € |
| 412 - 423 | 117 € |
| 424 - 440 | 122 € |

| Indice INM | Cotisation |
|-------------------|------------|
| 441 - 456 | 127 € |
| 457 - 474 | 132 € |
| 475 - 517 | 142 € |
| 518 - 540 | 152 € |
| 541 - 562 | 172 € |
| 563 - 597 | 182 € |
| 598 - 641 | 192 € |
| 642 - 710 | 212 € |
| 711 - 759 | 232 € |
| 760 - 880 | 252 € |
| 881 - 1004 | 292 € |
| au dessus de 1005 | 352 € |



Bulletin d'adhésion 2016 - 2017

Académie

Mme

M Nom usuel

Prénom

Nom de naissance

Date de naissance

Adresse personnelle

Rés./Bât./Appt.

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Adresse professionnelle

Établissement ou service

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Adresse courriel

Téléphone portable

Téléphone professionnel

Établissement employeur

Université

EPLE

Rectorat

CNED

CROUS

BIB

EPST

CANOPE

Autres

Laboratoire de recherche (renseigner toutes les tutelles)

CNRS

INSERM

INRA

INRIA

Autres

Code unité

Université ou établissement principal de rattachement

Situation administrative

iTRF

ITA

ATEE

PO

Bibliothèques

Contractuel

Autre

Corps

Grade

BAP

Échelon

Indice INM

Activité

Retraité

Temps partiel, quotidé

Montant de la cotisation

Prélèvement automatique

oui

non

La présente demande est valable par tacite reconduction jusqu'à annulation de votre part à notifier en temps voulu au créancier

Chèque

Nombre de chèques

Banque

J'autorise l'UNSA iTRF-Bi.O à faire figurer des informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

Signature :

Mandat de Prélèvement

Le prélèvement automatique pourra se faire en 5 fois, le premier le 3 novembre 2016, pour pouvoir bénéficier de la déduction fiscale dès 2016, les autres prélèvements le 3 décembre 2016, le 3 février, le 3 mars et le 3 avril 2017. Contactez la trésorière nationale, treso@unsa-itrfbio.org



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat ITRF.BI.O à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ITRF.BI.O.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
UNSA ITRE-BI-Q 2016-2017

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créditeur SEPA : **FR89ZZZ663731**

Nom : **UNSA ITRF.BI.O**

Adresse : **87 Bis Avenue Georges Gosnat**

Code postal : **94853**

Ville : **IVRY SUR SEINE CEDEX**

Pays : **FRANCE**

Signature (*):

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Bonjour cher(ère) collègue,

Comme nous nous étions engagés l'an dernier, nous avons programmé les réunions dans les 5 départements de l'académie. Vous pouvez choisir le lieu qui vous convient le mieux.

Vous trouverez dans ce bulletin comme d'habitude la convocation/demande d'autorisation d'absence pour participer à ces réunions à déposer un mois à l'avance comme le prévoit la réglementation.

Vous n'avez pas à la récupérer. Cette journée est comptée comme travail effectif dans votre emploi du temps.

Vous avez été destinataire, il y a quelques semaines du journal national n° 5 de l'**UNSA ITRF-BI-O**, version papier et il y a quelques jours de la version web si votre adresse email est à jour.

Le 2^{ème} conseil national de notre syndicat s'est tenu du 28 au 30 juin 2016 à Ivry sur Seine.

Pour notre académie, David ARCELIN et moi-même représentions l'académie de Bordeaux et Jean Luc DUFAU, le national.

Nous avons pu constater avec satisfaction que l'**UNSA ITRF-BI-O** se développe dans tous les secteurs (EPLE, Rectorat, Enseignement Supérieur, CROUS). Un bilan des dossiers en cours a été réalisé pointant les avancées et les difficultés dans certains domaines.

L'**UNSA-Fonction Publique** et ses syndicats ont joué un rôle important pour faire évoluer favorablement le dossier PPCR. Nous vous informerons de l'application échelonnée à partir de 2016 du transfert indemnitaire-indiciaire, de l'augmentation du point d'indice, des nouvelles grilles indiciaires, etc...

D'autres dossiers sont en cours comme la mobilité dans la filière ITRF, le RIFSEEP, (*nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) qui seront appliqués en 2017.

Ces dossiers font suite à la mise en place des 5 Groupes de Travail thématiques de l'Agenda social de l'Enseignement supérieur qui ont débuté depuis le 2 novembre 2015.

L'**UNSA ITRF-BI-O** y est présent pour faire évoluer ces dossiers dans l'intérêt de tous les personnels.

Nous évoquerons également vos préoccupations (promotions, mutations, créations/suppressions de postes, ARTT, réductions d'ancienneté, etc....).

Titulaires, contractuels, venez nombreux comme d'habitude vous informer et débattre lors de ces réunions. Nous avons besoin d'entendre vos attentes. Nous répondrons à vos interrogations.

Ce type de convocation permet à tous les collègues titulaires ou contractuels, syndiqués ou non de participer. Nous vous y attendons nombreux pour échanger.

Pensez aussi au covoiturage avec les collègues. Le repas pourra être pris sur place.

Afin d'organiser les réunions dans les meilleures conditions, je vous demande de bien vouloir m'informer au plus tôt par email ou par téléphone pour prévenir l'établissement.

Portable : 06 64 97 97 24 Courriel : unsa.itrf.bi.o.bordeaux@gmail.com

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Léatitia FUERTES, Secrétaire académique

CONVOCATION

Le Taillan, le 6 novembre 2016

Monsieur, Madame _____

ETABLISSEMENT: _____

Cher (Chère) Collègue,

Tu es invité (e) à participer au stage de formation syndicale qui aura lieu au de 9 H à 16 H

- [Lycée Saint Cricq à PAU le jeudi 15 décembre 2016](#)
- [Lycée Borda à DAX le vendredi 16 décembre 2016](#)
- [Lycée Bertrand de Born à PERIGUEUX, le mardi 10 janvier 2017](#)
- [Lycée Bernard Palissy à AGEN, le jeudi 19 janvier 2017](#)
- [Lycée Elie Faure à LORMONT, le vendredi 20 janvier 2017](#)

Ce stage est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherche, de Formation et de Documentation de l'UNSA Education.

Sur présentation à ton chef d'établissement de cette convocation accompagnée d'une demande de congé pour formation syndicale, un congé à ce titre peut être attribué dans le cadre de l'article 34 (7°) de la loi 82-997 du 23 novembre 1982.

Comptant sur ta présence,

La Secrétaire académique
Léatitia FUERTES

DEMANDE POUR CONGE DE FORMATION SYNDICALE

NOM _____ **PRENOM** _____

GRADE ET FONCTION _____

ETABLISSEMENT OU SERVICE _____

**à Monsieur le Proviseur
à Monsieur le Principal**

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7°) de la loi 84 - 16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'état, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé, le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au lycée

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherche, de Formation et de Documentation de l'UNSA Education, Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu à l'article 1er du Décret 84 - 474 du 15 juin 1984 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'Etat et de la décentralisation du 29 décembre 1999 (J.O. du 6 janvier 2000).

A _____, le _____

Signature :